



# 24<sup>e</sup> FOULÉES ÉTAMPOISES

Dimanche 18 février 2018

## BULLETIN INDIVIDUEL

Par courrier : 10 km : 11 €  
4,9 km : 8 €  
1300 et 2400 m : gratuit

Chèque à l'ordre d'Etampes Athlétisme



### Course choisie :

1300m  2400m  4,9 km  10 km



Dossard N° :

Cocher la case correspondante

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Sexe :  F  M

Licencié :  non Licencié :

FFA

Club : \_\_\_\_\_

N° Licence : \_\_\_\_\_

Autre  
fédération

Club : \_\_\_\_\_

N° Licence : \_\_\_\_\_

Les non-licenciés devront donner un certificat médical (ou copie) de non contre indication à la compétition sportive, daté de - d'un an à la date de la course, conformément à l'article L231-3 du code des Sports. Les licenciés de la FFA ou d'une autre Fédération sont garantis par leur licence qu'ils devront présenter à la prise du dossard et qui devra couvrir la saison en cours (copie acceptée).

Pour les engagements collectifs effectués par les clubs, ceux-ci le feront sur papier libre, en précisant le nom et les coordonnées du responsable, et pour les coureurs les: nom, prénom, année de naissance, sexe, catégorie et N° de lic

### Majoration pour les inscriptions du dimanche matin, jour de la course

4,9 km de Cadets à Vétérans : 8 euros + 4 € soit 12 €  
10 km de Cadets à Vétérans : 11 euros + 4 € soit 15 €  
1300 m de Eveils à Poussins : Gratuit 2 €  
2400 m de Benjamins à Minimes : Gratuit 2 €



# 24<sup>e</sup> FOULÉES ÉTAMPOISES

Dimanche 18 février 2018

## BULLETIN COLLECTIF

### 4,9 km Famille-Entreprises & Associations et Saint Valentin

NOM de l'équipe : \_\_\_\_\_

NOM du RESPONSABLE : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_

Cochez les cases correspondantes à votre équipe

Féminine  Masculine  Mixte

Famille :  Association :  Entreprise :

St. Valentin

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_ Né (e) en \_\_\_\_\_

Cadre Informatisé
Equipe N°
Dossard n°

Les non-licenciés devront donner un certificat médical (ou copie) de non contre indication à la compétition sportive, daté de - d'un an, conformément à l'article L231-3 du code des Sports.

Le tarif des engagements est identique à la course de 4,9 km soit 8 € par coureur

Le classement de la St. Valentin se fait en couple

Pour se rendre à la manifestation - Dossards à la salle des fêtes



Possibilité de retirer les dossards le samedi chez un partenaire